Organisme de formation enregistré sous le n° 76340959634
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
N° SIRET : 823 031 885 000 36

VAE MODE D'EMPLOI

QU'EST-CE QUE LA VAE ?

La **VAE** ou **Validation des Acquis de l'Expérience**, issue de la Loi de Modernisation Sociale du 17 janvier 2002, est un moyen d'obtenir une certification professionnelle en faisant valoir les compétences acquise tout au long de sa vie.
Comment ? Tout simplement en partant de son expérience professionnelle ou personnelle.
Autrement dit, grâce à la VAE, toute personne peut faire reconnaître ses expériences au travers d'une **certification professionnelle** (diplôme, titre professionnel, CQP…). **Peu importe son âge, sa nationalité, son statut ou son niveau de formation.**

LA VAE : POUR QUI ?

La validation des acquis de l'expérience s'adresse à toutes les personnes quels que soient l'âge, la nationalité, le statut et le niveau de formation.
Vous devez justifier d'une expérience professionnelle (quelle que soit sa durée), et cette expérience doit être en rapport avec la certification visée.
Sont également prises en compte :

- Activité professionnelle salariée ou non
- Bénévolat ou volontariat
- Inscription sur la liste des sportifs de haut niveau
- Responsabilités syndicales
- Mandat électoral local ou fonction élective locale
- Participation à des activités d'économie solidaire, si le candidat est accueilli et accompagné par un organisme assurant l'accueil et l'hébergement de personnes en difficulté
- Période de formation ou de stage, y compris une Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) ou une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP).

POUR QUELS DIPLOMES, TITRES ETC ?

NIVEAU 3

CAP	Certification d'aptitude professionnelle
MC	Mention complémentaire

NIVEAU 4

BAC PRO	Baccalauréat professionnel
BP	Brevet professionnel
MC	Mention complémentaire
BMA	Brevet des Métiers d'art
DEME	Diplôme d'Etat de Moniteur éducateur

NIVEAU 5

BTS	Brevet de Technicien supérieur
DMA	Diplôme des Métiers d'art
DTS	Diplôme de Technicien supérieur

NIVEAU 6

DCG	Diplôme de Comptabilité et de gestion
DSAA	Diplôme supérieur des arts appliqués
DEES	Diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé
DEETS	Diplôme d'Etat d'Educateur technique spécialisé

NIVEAU 6 (suite)

DECESF	Diplôme d'Etat de Conseiller en économie sociale et familiale

NIVEAU 7

DSCG	Diplôme supérieur de Comptabilité et de gestion
DEC	Diplôme d'Expertise comptable

ASSOCIATION FAAT
1, Impasse de la Vigne
34230 SAINT BAUZILLE DE LA SYLVE
06 14 60 48 60
contact@faatformation.com

Organisme de formation enregistré sous le n° 76340959634
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
N° SIRET : 823 031 885 000 36

LE PARCOURS GENERAL CLASSIQUE

AU PRÉALABLE

Vous informer et être aidé dans le choix d'une certification avec un organisme de formation (**FAAT à votre service**), un espace conseil VAE, un organisme certificateur, un conseiller en évolution professionnelle (gratuit). Voir initier votre projet en participant à une information collective dans le réseau des GRETA.

ATTENTION !

La VAE est en cours de réforme par l'Etat.
Les informations mises à jour sont disponibles sur ce site internet :
https://travail-emploi.gouv.fr/la-validation-des-acquis-de-lexperience-vae#anchor-navigation-565

Le parcours de VAE est un parcours d'accès à la qualification qui débute par la constitution du dossier de faisabilité et se termine par la délivrance de la certification professionnelle. La loi n°2022-1598 du 21 décembre 2022 portant sur les mesures d'urgences relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi a élargi l'accès à la VAE en simplifiant les étapes du parcours, notamment par la création d'une plateforme numérique unique : France VAE.
Sur la plateforme France VAE, dans le cadre d'une démarche simplifiée et dématérialisée, plus de 1 400 certifications professionnelles sont déjà accessibles.
Se connecter à France VAE

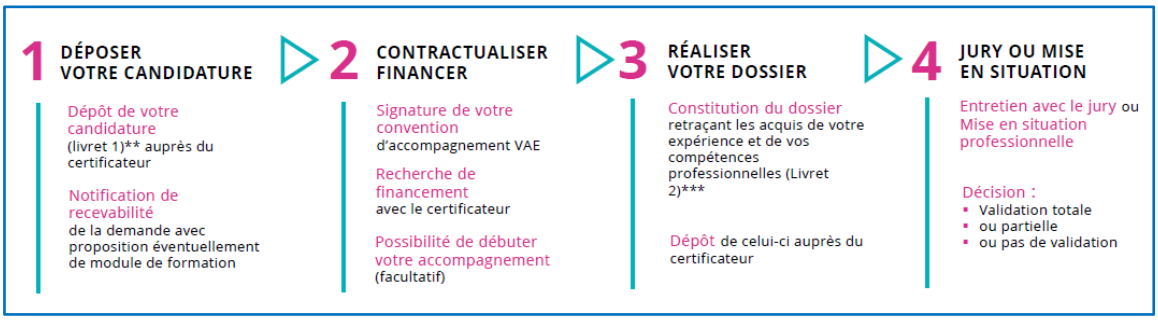
Ce portail unique est à votre disposition, avec une espace candidat qui vous est dédié.

FAAT ayant été sélectionné comme **Architecte Accompagnateur de Parcours** (AAP) nous pouvons donc vous accompagner pour l'obtention de votre VAE via le portail unique de France VAE.

Pour cela, nous consulter.

ASSOCIATION FAAT
1, Impasse de la Vigne
34230 SAINT BAUZILLE DE LA SYLVE
06 14 60 48 60
contact@faatformation.com

Organisme de formation enregistré sous le n° 76340959634
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
N° SIRET : 823 031 885 000 36



COMMENT ENTAMER MA DEMARCHE

Chez FAAT vous êtes au bon endroit pour être informé puis accompagné. Nous vous accompagnons, en visioconférence distancielle, afin de déterminer la pertinence de votre projet de VAE :

- Quelle a été votre formation initiale?
- Avez-vous bénéficé de la formation professionnelle continue?
- Quelles sont vos expériences professionnelles?
- Quelle certification visez-vous ?
- Est-elle en adéquation avec votre parcours professionnel, associatif, syndical ?
- Peut-être faut-il viser une autre certification?

➲ Autant de questions que nous analysons avec vous et pour vous, dès notre premier entretien. Au préalable vous nous aurez retourné un questionnaire de positionnement qui vous aura été envoyé dès notre premier contact.

➲ Suite à l'analyse de votre profil, de votre situation, de vos possibilités de financement, nous réalisons, à vos côtés, votre dossier de recevabilité. Ce dossier sera envoyé par vos soins au certificateur du diplôme/titre visé.

➲ Dès le retour favorable du certificateur, notre accompagnement à la rédaction du "Livret 2" peut commencer. Il se fera à voyre rythme, en distanciel. Comptez entre 6 et 9 mois de travail accompagné (en moyenne 24 heures, mais cette durée sera adaptée à vos besoins dès le départ).

➲ Dès ce travail bien entamé nous nous renseignons auprès du certificateur sur les dates prévisionnelles de jury. Selon votra avancement, et avec votre accord, nous vous inscrivons pour une date et un lieu de session de jury. Il n'y a pluis qu'à faire le travail.

Notre équipe d'ingénieurs pédagogiques, spécialistes de l'analyse du travail, vous accompagnera au seul bénéfice de votre réussite devant le jury.

C'est notre engagement!

ASSOCIATION FAAT
1, Impasse de la Vigne
34230 SAINT BAUZILLE DE LA SYLVE
06 14 60 48 60
contact@faatformation.com

Organisme de formation enregistré sous le n° 76340959634
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
N° SIRET : 823 031 885 000 36

QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR DECRIRE MES EXPERIENCES ?

- Si votre demande est recevable, vous bénéficiez alors de notre accompagnement individualisé.
- Nous vous guiderons dans le choix et la description des activités ou situations les plus significatives au regard des exigences du référentiel de la certification visée.
- Nous vous aiderons à analyser votre expérience, à en rendre compte au sein de votre dossier de validation et vous préparerons à l'entretien devant le jury.
- L'accompagnement peut s'échelonner sur une période de 6 à 9 mois (tout dépend de votre degré d'engagement)
- Cette étude fait partie intégrante de l'examen de la recevabilité.
- Dépôt du dossier de validation (livret 2)
  - ❑ C'est vous qui faites la démarche du dépôt, mais c'est FAAT qui se renseigne pour vous sur les dates de passation devant jury. Vous déposerez donc votre dossier de validation dématérialisé auprès du certificateur qui vous concerne.
  - ❑ Les dossiers sont soumis à un jury composé de professionnels, experts métiers, employeurs comme salariés, formateurs professionnels.

L'entretien devant jury

Selon les titres et diplômes visés, vous serez convoqué devant un jury pour un entretien (en moyenne 45 minutes).
Destiné à compléter et expliciter les informations contenues dans votre dossier, il permet au jury de vérifier l'authenticité de vos déclarations, de mieux comprendre les activités présentées et saisir les éléments les plus significatifs au regard des exigences du titre ou diplôme.

- ❑ Ce n'est pas un oral d'examen, mais bien un entretien qui vise à approfondir votre dossier.
- ❑ Votre posture ainsi que l'usage d'un langage professionnel seront donc déterminants. Mais pas d'inquiétude, on vous y préparera !

ASSOCIATION FAAT
1, Impasse de la Vigne
34230 SAINT BAUZILLE DE LA SYLVE
06 14 60 48 60
contact@faatformation.com

QUEL COUTS ?

Chez FAAT, les accompagnements à la VAE s'échelonnent sur 30 h maximum.

Notre devis fera donc apparaître le coût pédagogique de notre accompagnement, auquel il faut ajouter les frais de jury

Coût pédagogique + frais de jury = coût total de votre VAE
.

Exemple de devis / facturation FAAT :

VAE	**24 heures**	**30 heures**
Accompagnement (70€/h)	1680 €	2100 €
Frais de jury (variables selon le certificateur)	350 €	350 €
Total	2030 €	2450 €

Plusieurs possibilités de financement existent, selon votre statut salarié, non salarié, demandeur d'emploj etc.

Voir sur le site : https://travail-emploi.gouv.fr/la-validation-des-acquis-de-lexperience-vae#anchor-navigation-46

Voir aussi le tableau de correspondance en page suivante.

ASSOCIATION FAAT
1, Impasse de la Vigne
34230 SAINT BAUZILLE DE LA SYLVE
06 14 60 48 60
contact@faatformation.com

Organisme de formation enregistré sous le n° 76340959634
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
N° SIRET : 823 031 885 000 36

LA VAE ACTIVITÉ ET FRAIS PRIS ÉVENTUELLEMENT(1) EN CHARGE SELON SON STATUT

STATUT	ACTIVITÉ	RÉMUNÉRATION	INFORMATION - CONSEIL	FRAIS DE RECEVABILITÉ	ACCOMPAGNEMENT	ÉVALUATION PAR LE JURY	FRAIS ANNEXES	FINANCEUR
SALARIÉ	> CDI, CDD, CUI, CDDI, CTT... > Périodes de formation professionnelle	Maintien dans le cadre du plan de développement des compétences ou du CPF, TransCo	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	> Employeur, Opco, Caisse des dépôts, Agefiph > Particulier > Association Transitions Pro
AGENT PUBLIC	> Fonctionnaire ou contractuel des trois fonctions publiques > Périodes de formation professionnelle	Dans le cadre du plan de formation et congé pour VAE, maintien de la rémunération	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	> Employeur > Particulier > ANFH
NON-SALARIÉ	> Immatriculation aux registres ou micro-entrepreneur > Périodes de formation professionnelle	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	> FAF des non-salariés éventuellement > Caisse des dépôts Particulier
DEMANDEUR D'EMPLOI	> Toutes activités professionnelles accomplies > Périodes de formation professionnelle	> Aref > Ared > ATI (allocations des travailleurs indépendants) > RFPE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	> Pôle emploi, Région, Agefiph > État > Particulier > Caisse des dépôts
BÉNÉVOLE OU VOLONTAIRE	> Bénévolat dans une association ou syndicat > Volontariat sous diverses formes dont service civique > Périodes de formation	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	> Caisse des dépôts > Particulier
ÉLU	> Conseiller municipal, départemental ou régional > Périodes de formation professionnelle	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	> Selon leur statut > Particulier
SPORTIF DE HAUT NIVEAU	> Inscrit sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres et juges sportifs > Période de formation professionnelle	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Caisse des dépôts ou selon leur statut Particulier

(1) Les prises en charge pouvant varier en fonction des limites fixées par le financeur ou les cofinanceurs.

© Centre Inffo • *Les fiches pratiques du droit de la formation* • Livre 2 • Édition 2023

ASSOCIATION FAAT
1, Impasse de la Vigne
34230 SAINT BAUZILLE DE LA SYLVE
06 14 60 48 60
contact@faatformation.com

Organisme de formation enregistré sous le n° 76340959634
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
N° SIRET : 823 031 885 000 36

Toute l'équipe de FAAT est à votre disposition pour répondre à vos questions

Nos coordonnées figurent en bas de pages



ASSOCIATION FAAT
1, Impasse de la Vigne
34230 SAINT BAUZILLE DE LA SYLVE
06 14 60 48 60
contact@faatformation.com